

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 29 AVRIL 2016

Nombre de Membres :

En exercice : 28

Présents : 21

Votants : 22 (dont 1 procuration)

N° 1

OBJET :

ABREST

ESPACE NATUREL
SENSIBLE DE LA
COTE ST-AMAND

ACQUISITION
D'UNE
PARCELLE ZC 242

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-
Préfecture le :

17 MAI 2016

Publiée ou notifiée le :

17 MAI 2016

Le Bureau Communautaire de Vichy Val d'Allier – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Val d'Allier, en session, sous la présidence de **Monsieur Claude MALHURET, Président**

Présents :

M. Claude MALHURET, Président

Mmes et MM. J. S. LALOY - M. AURAMBOUT - J. GAILLARD - J. KUCHNA - J. M. GERMANANGUE - R. MAZAL - F. AGUILERA - A. G. CROUZIER - I. DELUNEL - O. ROYER, Vice-Présidents.

Mmes et MM. B. AGUIAR – J. P. BLANC – P. BONNET – C. BOUARD – A. CORNE – C. FAYOLLE – M. GUYOT – G. MAQUIN – G. MARSONI – M. MORGAND, Membres.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration : M. Patrick MONTAGNER à Gérard MARSONI, Membre.

Absents excusés :

Mme et MM. E. CUISSET - A. DUMONT - F. GONZALES - P. MONTAGNER, Vice-Présidents.

Mme et M. J. JOANNET – C. PAGLIA, Membres.

Secrétaire : M. Jean-Sébastien LALOY, Conseiller Communautaire.

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de Vichy Val d'Allier et notamment ses compétences en matière de protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie,

Vu le plan de gestion et la programmation des actions sur l'Espace Naturel Sensible de la Côte Saint-Amand situé sur les communes d'Abrest et du Vernet, soutenus par Vichy Val d'Allier et conduits, pour la période 2010-2015, par le Conservatoire des Sites de l'Allier, actions consistant à préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et d'assurer la sauvegarde des habitats naturels tout en aménageant ces espaces pour être ouverts au public,

.../...

Vu l'avis des services de France-Domaine en date du 24 février 2016 estimant à 0,40 €/m² le montant de la parcelle ZC 242,

Considérant la proposition faite en 2013 auprès de Vichy Val d'Allier par Monsieur Jean-Paul RIGAUD, pour vendre une parcelle lui appartenant, située à Abrest, cadastrée ZC 242 d'une superficie de 6180 m²,

Considérant les négociations avec Monsieur Jean-Paul RIGAUD au cours des années 2013, 2014 et 2015,

Considérant l'accord intervenu avec ce dernier début 2016 pour l'acquisition de sa parcelle au prix de 3 708 €, soit à 0,60 €/m²,

Considérant l'intérêt pour Vichy Val d'Allier d'acquérir l'emprise foncière nécessaire à la réalisation des actions visant à préserver et à aménager l'Espace Naturel Sensible,

Propose au Bureau Communautaire :

- de déroger à l'avis de France-Domaine et d'acquérir la parcelle cadastrée ZC 242 (6180 m²) située à Abrest (voir plan joint), auprès de Monsieur Jean-Paul RIGAUD ou de ses ayants droit, au prix de 3 708 €, ce prix restant en adéquation avec les prix de précédentes acquisitions.
- de donner mandat à M. le Président ou au Conseiller Délégué à la Gestion Patrimoniale pour signer les actes correspondants.

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire :

- adopte ces propositions,
- dit que les frais relatifs à cette acquisition seront imputés : OPE 0145 antenne 2111-3088 du Budget Principal de Vichy Val d'Allier pour l'année 2016.
- charge M. le Président et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

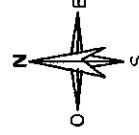
.....
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'hôtel d'agglomération Vichy Val d'Allier,
Le 29 avril 2016.

Les membres du Bureau présents ont signé au registre.


Le Président,

Claude MALHURET

- A acquérir
- Acquisition en cours
- Cession en cours
- Propriété VVA
- Propriété VVA avec locataire
- Mise à disposition de VVA
- Mise à dispo. de VVA avec locataire
- VVA Locataire



Edité le 10/02/2016

Sources:

SIG - CA Vichy Val d'Allier
 DGFIP © Cadastre. Droits de l'Etat réservés.

Echelle: 1:2 000



ABREST - ENS COTE ST AMAND - ZC 242



Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 1 DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 29 AVRIL 2016 -

Objet de l'acte : ABREST - ESPACE NATUREL SENSIBLE DE LA COTE SAINT AMAND -
ACQUISITION D'UNE PARCELLE ZC 242

.....
Date de décision: 29/04/2016

Date de réception de l'accusé 17/05/2016

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 29AVR2016_1

Identifiant unique de l'acte : 003-240300426-20160429-29AVR2016_1-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 3 .1

Domaine et patrimoine

Acquisitions

Date de la version de la 01/04/2004

classification :

.....
Nom du fichier : 1.pdf (003-240300426-20160429-29AVR2016_1-DE-1-1_1.pdf)

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 29 AVRIL 2016

Nombre de Membres :

En exercice : 28

Présents : 21

Votants : 22 (dont 1 procuration)

N° 2

OBJET :

EAUX PLUVIALES

**PROGRAMME
D'INVESTISSEMENT
EAUX PLUVIALES
2016**

**ADOPTION DU
PROGRAMME ET
DEMANDES DE
SUBVENTIONS**

Rendue exécutoire :

Reçue en Sous-Préfecture

le : 17 MAI 2016

Publiée ou notifiée

le : 17 MAI 2016

Le Bureau Communautaire de Vichy Val d'Allier -- Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Val d'Allier, en session, sous la présidence de **Monsieur Claude MALHURET, Président**

Présents :

M. Claude MALHURET, Président

Mmes et MM. J. S. LALOY - M. AURAMBOUT - J. GAILLARD - J. KUCHNA - J. M. GERMANANGUE - R. MAZAL - F. AGUILERA - A. G. CROUZIER - I. DELUNEL - O. ROYER, Vice-Présidents.

Mmes et MM. B. AGUIAR -- J. P. BLANC -- P. BONNET -- C. BOUARD -- A. CORNE -- C. FAYOLLE -- M. GUYOT -- G. MAQUIN -- G. MARSONI -- M. MORGAND, Membres.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration : M. Patrick MONTAGNER à Gérard MARSONI, Membre.

Absents excusés :

Mme et MM. E. CUISSET - A. DUMONT - F. GONZALES - P. MONTAGNER, Vice-Présidents.

Mme et M. J. JOANNET -- C. PAGLIA, Membres.

Secrétaire : M. Jean-Sébastien LALOY, Conseiller Communautaire.

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu les statuts de Vichy Val d'Allier -- Communauté d'Agglomération,

Vu le projet d'Agglomération,

Considérant la nécessité de réaliser des travaux ayant pour objectif de collecter et/ou de stocker et/ou de traiter les eaux pluviales, travaux destinés à compléter les réseaux et équipements dans les communes membres de Vichy Val d'Allier,

.../...

Considérant les propositions faites dans ce sens par la commission d'assainissement lors de sa séance du 8 mars 2016,

Propose au Bureau Communautaire :

- d'approuver le programme d'investissement élaboré par la commission d'assainissement pour l'année 2016 selon le tableau ci-dessous, comprenant une liste principale d'opérations et une liste secondaire,

Projets de réseaux EP 2016 - LISTE PRINCIPALE

Commune	Intitulé du projet	Montant des travaux (€ TTC)
ST REMY EN ROLLAT	CCAB	50 000,00 €
ST GERMAIN DES FOSSES	RTE DE MOULINS	200 000,00 €
VICHY	RUE CAPELET + RUE DE L'ECOLE	130 000,00 €
CREUZIER LE VIEUX	RUE DU RUISSEAU	145 000,00 €
CREUZIER LE VIEUX	LAUDEMARIERE	60 000,00 €
CHARMEIL	ROUTE DE VENDAT	80 000,00 €
MARIOL	RUE DES PRESSEIRS	75 000,00 €
CREUZIER LE NEUF	REHABILITATION RESEAUX	50 000,00 €
VVA	IMPREVUS	58 970,00 €
	TOTAL	848 970.00
	BUDGET	848 970.00

- de demander ou d'actualiser selon les cas, les aides financières de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et du Département de l'Allier pour chacun des projets.

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire :

- adopte les propositions énoncées ci-avant,
- sollicite les aides financières de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et du Département pour chacun de ces projets,

.../...

- dit que les crédits nécessaires à ces opérations sont inscrits au budget investissement eaux pluviales de l'année 2016 selon l'avancement des projets,
- charge Monsieur le Président et Monsieur le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'hôtel d'agglomération Vichy Val d'Allier,
Le 29 avril 2016.

Les membres du Bureau présents ont signé au registre.


Le Président,

Claude MALHURET

Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 2 DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 29 AVRIL 2016 -

Objet de l'acte : EAUX PLUVIALES - PROGRAMME D'INVESTISSEMENT EAUX PLUVIALES
2016 - ADOPTION DU PROGRAMME ET DEMANDES DE SUBVENTIONS

.....
Date de décision: 29/04/2016

Date de réception de l'accusé 17/05/2016

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 29AVR2016_2

Identifiant unique de l'acte : 003-240300426-20160429-29AVR2016_2-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 8 .8

Domaines de competences par themes

Environnement

Date de la version de la 01/04/2004

classification :

.....
Nom du fichier : 2.pdf (003-240300426-20160429-29AVR2016_2-DE-1-1_1.pdf)

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 29 AVRIL 2016

Nombre de Membres :

En exercice : 28

Présents : 21

Votants : 22 (dont 1 procuration)

N° 3

OBJET :

ASSAINISSEMENT

**PROGRAMME
INVESTISSEMENT
EAUX USEES 2015
REPORTE SUR 2016**

AJUSTEMENT N°4

Le Bureau Communautaire de Vichy Val d'Allier – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Val d'Allier, en session, sous la présidence de **Monsieur Claude MALHURET, Président**

Présents :

M. Claude MALHURET, Président

Mmes et MM. J. S. LALOY - M. AURAMBOUT - J. GAILLARD - J. KUCHNA - J. M. GERMANANGUE - R. MAZAL - F. AGUILERA - A. G. CROUZIER - I. DELUNEL - O. ROYER, Vice-Présidents.

Mmes et MM. B. AGUIAR – J. P. BLANC – P. BONNET – C. BOUARD – A. CORNE – C. FAYOLLE – M. GUYOT – G. MAQUIN – G. MARSONI – M. MORGAND, Membres.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration : M. Patrick MONTAGNER à Gérard MARSONI, Membre.

Absents excusés :

Mme et MM. E. CUISSET - A. DUMONT - F. GONZALES - P. MONTAGNER, Vice-Présidents.

Mme et M. J. JOANNET – C. PAGLIA, Membres.

Secrétaire : M. Jean-Sébastien LALOY, Conseiller Communautaire.

Rendue exécutoire :

Reçue en Sous-Préfecture
le : 17 MAI 2016

Publiée ou notifiée
le : 17 MAI 2016

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu les statuts de Vichy Val d'Allier – Communauté d'Agglomération,

.../...

Considérant la nécessité d'actualiser le programme des investissements eaux usées de l'année 2015 (report de crédits sur 2016),

Considérant les propositions faites dans ce sens par la commission assainissement lors de sa séance du 8 mars 2016,

Propose au Bureau Communautaire :

- d'approuver la programmation de nouveaux chantiers, le complément de chantiers en cours et cela sans modification de l'enveloppe globale. Ces travaux indiqués dans le tableau ci-dessous seront réalisés à l'aide du marché à bons de commande VVA AO 2015-01 et financés à l'aide d'une partie du montant des imprévus ou des économies observées sur des projets en cours (voir tableau ci-dessous).

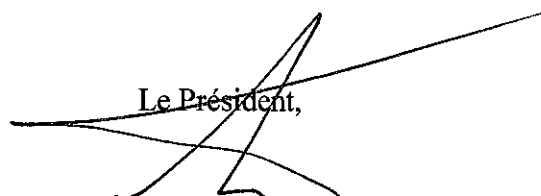
DESIGNATION TRAVAUX	MONTANT BUDGETE (€ HT)	PLUS et MOINS (€ HT)	NOUVEAUX MONTANTS (€ HT) - DELIB	AJUSTEMENTS
COGNAT ESPINASSE VOZELLE réseau de t	2 375 650 €	-120 000 €	2 255 650 €	Economie sur tx voirie
COGNAT LYONNE chemin de la Quérie	0 €	120 000,00 €	120 000 €	Tx supplémentaires
Cumul modifications nouvelles	2 375 650 €		2 375 650 €	
TOTAL PGEU 2015	1 091 415 €			

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire :

- adopte ces propositions,
- donne mandat au Président ou au Vice-président pour signer tous les documents contractuels liés aux présentes décisions,
- précise que les crédits nécessaires à ces opérations seront inscrits au budget annexe de l'assainissement collectif de l'année 2015,
- charge M. le Président et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'hôtel d'agglomération Vichy Val d'Allier,
Le 29 avril 2016.

Les membres du Bureau présents ont signé au registre.


 Le Président,
 Claude MALHURET

Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 3 DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 29 AVRIL 2016 -

Objet de l'acte : ASSAINISSEMENT - PROGRAMME INVESTISSEMENT EAUX USEES 2015
REPORTE SUR 2016 - AJUSTEMENT N° 4

.....
Date de décision: 29/04/2016

Date de réception de l'accusé 17/05/2016

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 29AVR2016_3

Identifiant unique de l'acte : 003-240300426-20160429-29AVR2016_3-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 8 .8

Domaines de competences par themes

Environnement

Date de la version de la 01/04/2004

classification :

.....
Nom du fichier : 3.pdf (003-240300426-20160429-29AVR2016_3-DE-1-1_1.pdf)

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 29 AVRIL 2016

Nombre de Membres :

En exercice : 28

Présents : 21

Votants : 22 (dont 1 procuration)

N° 4

OBJET :

ASSAINISSEMENT

PROGRAMME
D'INVESTISSEMENT
EAUX USEES 2016
ADOPTION DU
PROGRAMME ET
DEMANDE DE
SUBVENTIONS

Le Bureau Communautaire de Vichy Val d'Allier – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Val d'Allier, en session, sous la présidence de **Monsieur Claude MALHURET, Président**

Présents :

M. Claude MALHURET, Président

Mmes et MM. J. S. LALOY - M. AURAMBOUT - J. GAILLARD - J. KUCHNA - J. M. GERMANANGUE - R. MAZAL - F. AGUILERA - A. G. CROUZIER - I. DELUNEL - O. ROYER, Vice-Présidents.

Mmes et MM. B. AGUIAR – J. P. BLANC – P. BONNET – C. BOUARD – A. CORNE – C. FAYOLLE – M. GUYOT – G. MAQUIN – G. MARSONI – M. MORGAND, Membres.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration : M. Patrick MONTAGNER à Gérard MARSONI, Membre.

Absents excusés :

Mme et MM. E. CUISSET - A. DUMONT - F. GONZALES - P. MONTAGNER, Vice-Présidents.

Mme et M. J. JOANNET – C. PAGLIA, Membres.

Secrétaire : M. Jean-Sébastien LALOY, Conseiller Communautaire.

Rendue exécutoire :

Reçue en Sous-Préfecture

le : 17 MAI 2016

Publiée ou notifiée

le : 17 MAI 2016

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu les statuts de Vichy Val d'Allier – Communauté d'Agglomération,

Considérant la nécessité d'accompagner les projets des communes, de respecter et d'anticiper la réglementation environnementale et de desservir des zones denses d'habitat en assainissement collectif,

Considérant les propositions faites dans ce sens par la commission assainissement lors de sa séance du 8 mars 2016,

.../...

Propose au Bureau Communautaire :

- d'approuver le programme d'investissement élaboré par la commission d'assainissement pour l'année 2016 selon le tableau suivant :

ST REMY EN ROLLAT	ROUTE DE VENDAT	60 000,00 €
BUSSET	CHAMOIROUX	150 000,00 €
BRUGHEAS	RUE DES PETITS PRES	150 000,00 €
ST GERMAIN DES FOSSES	ROUTE DE MOULINS	100 000,00 €
BILLY	ROUTE DE MOULINS	100 000,00 €
CREUZIER LE VIEUX	ROUTE DE VICHY	100 000,00 €
CHARMEIL	ROUTE DE ST POURÇAIN	100 000,00 €
ESPINASSE VOZELLE	RUE MME LAFAYETTE	30 000,00 €
ST YORRE	DEPLACEMENT SERVITUDE	45 000,00 €
MAGNET	LE BOULAS	60 000,00 €
HAUTERIVE	HAMEAU DE FONTSALIVE	110 000,00 €
VENDAT	RUE DE BEL AIR ET RUE DE VARENNE	50 000,00 €
VVA	IMPREVUS	47 943,00 €
TOTAL		1 102 943,00
BUDGET		1 102 943,00

- de demander ou d'actualiser selon les cas, les aides financières de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et du Département de l'Allier pour chacun des projets.

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire :

- adopte les propositions énoncées ci-avant,
- sollicite les aides financières de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et du Département pour chacun de ces projets,
- dit que les crédits nécessaires à ces opérations sont inscrits au budget annexe de l'assainissement de l'année 2016,
- charge Monsieur le Président et Monsieur le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'hôtel d'agglomération Vichy Val d'Allier,
Le 29 avril 2016.

Les membres du Bureau présents ont signé au registre.

Le Président,

Claude MALHURET

Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 4 DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 29 AVRIL 2016 -

Objet de l'acte : ASSAINISSEMENT - PROGRAMME D'INVESTISSEMENT EAUX USEES
2016 - ADOPTION DU PROGRAMME ET DEMANDE DE SUBVENTIONS

.....

Date de décision: 29/04/2016

Date de réception de l'accusé 17/05/2016

de réception :

.....

Numéro de l'acte : 29AVR2016_4

Identifiant unique de l'acte : 003-240300426-20160429-29AVR2016_4-DE

.....

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 8 .8

Domaines de competences par themes

Environnement

Date de la version de la 01/04/2004

classification :

.....

Nom du fichier : 4.pdf (003-240300426-20160429-29AVR2016_4-DE-1-1_1.pdf)

DEPARTEMENT
DE L'ALLIER



ARRONDISSEMENT
DE VICHY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

Séance du 29 AVRIL 2016

Nombre de Membres :

En exercice : 28

Présents : 21

Votants : 22(dont 1 procuration)

N° 5

**OBJET :
ATTRIBUTION
DE L'ACCORD-
CADRE ET DU
PREMIER
MARCHÉ
SUBSEQUENT
DE MAITRISE
D'ŒUVRE
URBAINE EN
VUE DE LA MISE
EN VALEUR
URBAINE DU
POLE LOISIRS
ET TOURISME
DE SAINT-
YORRE ET
ABREST**

Le Bureau Communautaire de Vichy Val d'Allier – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Val d'Allier, en session, sous la présidence de **Monsieur Claude MALHURET, Président**

Présents :

M. Claude MALHURET, Président

Mmes et MM. J. S. LALOY - M. AURAMBOUT - J. GAILLARD - J. KUCHNA - J. M. GERMANANGUE - R. MAZAL - F. AGUILERA - A. G. CROUZIER - I. DELUNEL - O. ROYER, Vice-Présidents.

Mmes et MM. B. AGUIAR – J. P. BLANC – P. BONNET – C. BOUARD – A. CORNE – C. FAYOLLE – M. GUYOT – G. MAQUIN – G. MARSONI – M. MORGAND, Membres.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration : M. Patrick MONTAGNER à Gérard MARSONI, Membre.

Absents excusés :

Mme et MM. E. CUISSET - A. DUMONT - F. GONZALES - P. MONTAGNER, Vice-Présidents.

Mme et M. J. JOANNET – C. PAGLIA, Membres.

Secrétaire : M. Jean-Sébastien LALOY, Conseiller Communautaire.

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-

Préfecture le :

18 MAI 2016

Publiée ou notifiée le :

18 MAI 2016

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code des marchés publics,

Vu les statuts de Vichy Val d'Allier - Communauté d'Agglomération,

Vu le projet d'agglomération approuvé par le conseil communautaire le 18 juin 2015,

Vu la délibération du Bureau Communautaire du 3 décembre 2015 approuvant la constitution d'un groupement de commandes pour l'accord-cadre de maîtrise d'œuvre urbaine en vue de la mise en valeur urbaine du pôle loisirs et tourisme de Saint-Yorre et Abrest,

Vu la délibération du Bureau Communautaire du 3 décembre 2015 désignant Vichy Val d'Allier comme coordonnateur du groupement de commandes,

Vu les réunions du jury et de la commission d'appel d'offres de groupement de commande en date du 9 février 2016 ayant respectivement proposées et désignées les candidats appelés à remettre une offre,

Vu l'avis motivé et la proposition de choix formulée par le jury de groupement de commandes réuni le 21 avril 2016,

Vu la décision de la commission d'appel d'offres du groupement de commandes du 21 avril 2016 d'attribuer l'accord-cadre relatif à l'aménagement en vue de la mise en valeur urbaine du pôle loisirs et tourisme de Saint-Yorre et Abrest au groupement présenté par AXE SAONE,

Considérant que la mise en concurrence des candidats sélectionnés à l'issue de la phase offre a été réalisée notamment sur la base du cahier des charges du premier marché subséquent relatif à l'élaboration d'un schéma global d'aménagement en vue de la mise en valeur urbaine du pôle loisirs et tourisme de Saint-Yorre et Abrest et de six avant-projets,

Considérant que le montant dudit marché subséquent dépasse l'enveloppe financière maximale de 250 000 €HT affectée par les membres du groupement de commandes,

Propose au Bureau Communautaire :

- d'approuver l'attribution de l'accord-cadre susvisé,
- de conclure un avenant à la convention de groupement de commandes portant le montant maximum de l'enveloppe financière du premier marché subséquent à 300 000 €HT,
- d'approuver l'attribution du premier marché subséquent, sous réserve de la décision conforme de la commission d'appel d'offres,
- d'autoriser le Président ou le Conseiller délégué à la commande publique à signer l'accord-cadre et le premier marché subséquent précités tels qu'attribués par la commission d'appel d'offres.

.../...

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire :

- approuve ces propositions,
- précise que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget de Vichy Val d'Allier,
- charge M. le Président et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'hôtel d'agglomération Vichy Val d'Allier,
le 29 avril 2016.

Les Membres du Bureau présents ont signé au registre.

Le Président,


Claude MALHURET

Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 5 DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 29 AVRIL 2016 -

Objet de l'acte : ATTRIBUTION DE L'ACCORD-CADRE ET DU PREMIER MARCHÉ
SUBSEQUENT DE MAITRISE D'OEUVRE URBAINE DU POLE LOISIRS ET
TOURISME DE SAINT-YORRE ET ABREST

.....
Date de décision: 29/04/2016

Date de réception de l'accusé 18/05/2016

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 29AVR2016_5

Identifiant unique de l'acte : 003-240300426-20160429-29AVR2016_5-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 1 .1

Commande Publique

Marchés publics

Date de la version de la 01/04/2004

classification :

.....
Nom du fichier : 5.pdf (003-240300426-20160429-29AVR2016_5-DE-1-1_1.pdf)

DEPARTEMENT
DE L'ALLIER



ARRONDISSEMENT
DE VICHY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

Séance du 29 AVRIL 2016

Nombre de Membres :

En exercice : 28

Présents : 21

Votants : 22 (dont 1 procuration)

N° 6

OBJET :

**ATTRIBUTION
DE L'ACCORD-
CADRE ET DU
PREMIER
MARCHE
SUBSEQUENT
DE MAITRISE
D'ŒUVRE
URBAINE POUR
LA BASE LOISIR
NATURE DE
SAINT GERMAIN
DES FOSSES ET
BILLY**

Le Bureau Communautaire de Vichy Val d'Allier – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Val d'Allier, en session, sous la présidence de **Monsieur Claude MALHURET, Président**

Présents :

M. Claude MALHURET, Président

Mmes et MM. J. S. LALOY - M. AURAMBOUT - J. GAILLARD - J. KUCHNA - J. M. GERMANANGUE - R. MAZAL - F. AGUILERA - A. G. CROUZIER - I. DELUNEL - O. ROYER, Vice-Présidents.

Mmes et MM. B. AGUIAR – J. P. BLANC – P. BONNET – C. BOUARD – A. CORNE – C. FAYOLLE – M. GUYOT – G. MAQUIN – G. MARSONI – M. MORGAND, Membres.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration : M. Patrick MONTAGNER à Gérard MARSONI, Membre.

Absents excusés :

Mme et MM. E. CUISSET - A. DUMONT - F. GONZALES - P. MONTAGNER, Vice-Présidents.

Mme et M. J. JOANNET – C. PAGLIA, Membres.

Secrétaire : M. Jean-Sébastien LALOY, Conseiller Communautaire.

Rendue exécutoire :

*Transmise en Sous-
Préfecture le :*

18 MAI 2016

Publiée ou notifiée le :

18 MAI 2016

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code des marchés publics,

Vu les statuts de Vichy Val d'Allier - Communauté d'Agglomération,

.../...

Vu le projet d'agglomération approuvé par le Conseil Communautaire le 18 juin 2015,

Vu la délibération du Bureau Communautaire du 3 décembre 2015 :

- approuvant la constitution d'un groupement de commande constitué de la communauté d'agglomération de Vichy Val d'Allier et des communes de Saint Germain des Fossés et Billy relatif à l'accord-cadre de maîtrise d'œuvre urbaine intitulé « Valorisation urbaine et touristique, renforcement du corridor écologique fluvial, réduction de la vulnérabilité aux inondations et protection de la nappe alluviale- base de loisirs-nature Saint Germain des Fossés et Billy»,
- désignant Vichy Val d'Allier comme coordonnateur du groupement de commandes avec pour mission de signer, notifier, et exécuter l'accord cadre et le 1^{er} marché subséquent,

Vu les réunions du jury et de la commission d'appel d'offres de groupement de commandes en date du 16 février 2016 ayant respectivement proposées et désignées les candidats appelés à remettre une offre,

Vu l'avis motivé et la proposition de choix formulée par le jury de groupement de commandes réuni le 21 avril 2016,

Vu la décision de la commission d'appel d'offres du groupement de commandes du 21 avril 2016 d'attribuer l'accord-cadre relatif à la maîtrise d'œuvre urbaine sur les communes de Saint Germain des Fossés et Billy d'une « base loisir-nature » au groupement présenté par TER,

Considérant que la mise en concurrence des candidats sélectionnés à l'issue de la phase offre a été réalisée notamment sur la base du cahier des charges du premier marché subséquent relatif à l'élaboration d'un schéma global d'aménagement comprenant :

- le plan de réduction de la vulnérabilité aux inondations
- le plan de mise en valeur environnementale et paysagère
- le plan de développement des activités de loisirs sportives et touristiques
- le plan d'organisation des accès et cheminements
- le plan d'actions foncières et réglementaires

et 5 avant projets portant non seulement sur la reconstitution du plan d'eau et de ses abords en base de loisirs mais également la voie verte de découverte de l'allier et la renaturation de la berge, le renaturation de la confluence du Mourgon et sa mise en valeur, le schéma d'organisation du centre-ville de Saint Germain des Fossés et ses connexions et la mise en valeur de l'Allier en contrebas de Billy,

Considérant que le montant dudit marché subséquent dépasse l'enveloppe financière maximale de 250 000 €HT affectée par les membres du groupement de commandes,

.../...

Propose au Bureau Communautaire :

- d'approuver l'attribution de l'accord-cadre susvisé,
- de conclure un avenant à la convention de groupement de commandes portant le montant maximum de l'enveloppe financière du premier marché subséquent à 300 000 €HT,
- d'approuver l'attribution du premier marché subséquent, sous réserve de la décision conforme de la commission d'appel d'offres,
- d'autoriser le Président ou le Conseiller délégué à la commande publique à signer l'accord-cadre et le premier marché subséquent précités tels qu'attribués par la commission d'appel d'offres.

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire :

- approuve ces propositions,
- précise que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget de Vichy Val d'Allier,
- charge M. le Président et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'hôtel d'agglomération Vichy Val d'Allier,
le 29 avril 2016.

Les Membres du Bureau présents ont signé au registre.

Le Président


Claude MALHURET

Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 6 DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 29 AVRIL 2016 -

Objet de l'acte : ATTRIBUTION DE L'ACCORD-CADRE ET DU PREMIER MARCHÉ
SUBSEQUENT DE MAITRISE D'OEUVRE URBAINE POUR LA BASE DE
LOISIRS NATURE DE SAINT GERMAIN DES FOSSES ET BILLY

.....
Date de décision: 29/04/2016

Date de réception de l'accusé 18/05/2016

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 29AVR2016_6

Identifiant unique de l'acte : 003-240300426-20160429-29AVR2016_6-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 1 .1

Commande Publique

Marchés publics

Date de la version de la 01/04/2004

classification :

.....
Nom du fichier : 6.pdf (003-240300426-20160429-29AVR2016_6-DE-1-1_1.pdf)

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 29 AVRIL 2016

Nombre de Membres :

En exercice : 28

Présents : 21

Votants : 22 (dont 1 procuration)

N° 7

OBJET :

**ETUDES
D'AMENAGEMENT
DE CINQ GRANDS
SECTEURS
STRATEGIQUES**

**PLANS DE
FINANCEMENT
PREVISIONNELS**

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-
Préfecture le :

31 MAI 2016

Publiée ou notifiée le :

31 MAI 2016

Le Bureau Communautaire de Vichy Val d'Allier – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Val d'Allier, en session, sous la présidence de **Monsieur Claude MALHURET, Président**

Présents :

M. Claude MALHURET, Président

Mmes et MM. J. S. LALOY - M. AURAMBOUT - J. GAILLARD - J. KUCHNA - J. M. GERMANANGUE - R. MAZAL - F. AGUILERA - A. G. CROUZIER - I. DELUNEL - O. ROYER, Vice-Présidents.

Mmes et MM. B. AGUIAR – J. P. BLANC – P. BONNET – C. BOUARD – A. CORNE – C. FAYOLLE – M. GUYOT – G. MAQUIN – G. MARSONI – M. MORGAND, Membres.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration : M. Patrick MONTAGNER à Gérard MARSONI, Membre.

Absents excusés :

Mme et MM. E. CUISSET - A. DUMONT - F. GONZALES - P. MONTAGNER, Vice-Présidents.

Mme et M. J. JOANNET – C. PAGLIA, Membres.

Secrétaire : M. Jean-Sébastien LALOY, Conseiller Communautaire.

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les délibérations 2A, 2B et 2C du Bureau Communautaire en date du 17 septembre 2015 relatives à la constitution de trois groupements de commandes pour la passation d'accords-cadres de maîtrise d'œuvre urbaine pour l'aménagement du secteur de la Boucle des Isles et des têtes de pont, la mise en valeur du Sichon en cœur urbain et l'aménagement du parc naturel urbain de Port Charmeil,

Vu les délibérations 5A et 5B du Bureau Communautaire en date du 3 décembre 2015 relatives à la constitution de deux groupements de commandes pour la passation d'accords-cadres de maîtrise d'œuvre urbaine pour la mise en valeur urbaine et touristique de la base de loisirs-nature de Saint-Germain des Fossés et Billy et du pôle loisirs-tourisme de Saint-Yorre et Abrest,

.../...

Vu les décisions de la Commission d'appel d'offres, prises après avis motivés et propositions de choix formulés par les jury de groupements de commandes concernés, portant attribution des accords-cadres et des premiers marchés subséquents relatifs notamment à l'élaboration d'un schéma global d'aménagement par secteur,

Considérant que les montants des cinq premiers marchés subséquents attribués sont conformes aux prévisions financières figurant dans les conventions de groupements précitées,

Considérant que les conventions de groupements de commandes confient à la communauté d'agglomération Vichy Val d'Allier la recherche des financements extérieurs permettant de couvrir les dépenses des cinq premiers marchés subséquents sus-mentionnés,

Propose au Bureau Communautaire :

- d'approuver les plans de financement prévisionnels des cinq premiers marchés subséquents correspondants aux études d'aménagement des cinq secteurs, tels qu'annexés à la présente délibération,

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire :

- approuve ces propositions,

- charge M. le Président et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'hôtel d'agglomération Vichy Val d'Allier,
le 29 avril 2016.

Les Membres du Bureau présents ont signé au registre.


Le Président,

Claude MALHURET

Synthèse des plans de financement prévisionnels des accords-cadres de maîtrise d'œuvre urbaine
29 avril 2016

Accords-cadres de maîtrise d'œuvre urbaine	Dépense prévisionnelle en € HT	Agence de l'Eau Loire-Bretagne	Feder Auvergne Eau - Axe 5-2	Feder Loire (Contrat Val d'Allier)	Conseil Régional Auvergne Rhone Alpes	Programme de Développement Urbain Intégré	FRADDT	Poi Feder Loire / Inondation	FPRM (fonds Barrier)	Conseil Départemental de l'Allier	Autofinancement
Bouée des Isles et secteurs des rives de pont	493 925,00 €	50 368 € 18%	0%	36 345 € 7%	7 575 € 2%	56 325 € 11%	44 399 € 9%	99 775 € 20%	59 865 € 12%	0%	98 785 € 20%
Parc naturel urbain de port Charmeil	449 170,00 €	91 560 € 20%	0%	54 936 € 12%	2 000 € 0%	0%	0 € 0%	78 375 € 17%	47 025 € 10%	50 000 € 11%	125 274 € 28%
Traversee du Sillon en cœur urbain	478 875,00 €	116 163 € 24%	0%	0%	0%	63 938 € 13%	143 063 € 30%	30 388 € 6%	0%	0%	123 325 € 26%
Pôle de loisirs de Saint-Yorre Abrest	247 300,00 €	47 813 € 19%	28 688 € 12%	0%	4 125 € 2%	24 400 € 10%	0%	16 375 € 7%	9 825 € 4%	50 800 € 21%	65 275 € 26%
Base de loisirs-nature de Saint-Germain des-Fossés et Billy	278 795,00 €	64 565 € 23%	12 450 € 4%	0%	10 758 € 4%	0%	0%	39 400 € 11%	17 640 € 6%	49 465 € 18%	94 518 € 34%
TOTAL	1 946 065 €	410 963 € 21%	41 138 € 2%	91 281 € 5%	24 458 € 1%	144 663 € 7%	187 455 € 10%	254 313 € 13%	134 355 € 7%	150 265 € 8%	507 177 € 26%

Agence de l'eau Loire-Bretagne : L'agence de l'eau est sollicitée principalement sur les dispositifs de restauration des milieux aquatiques, des corridors fluviaux, de lutte contre les espèces invasives. Ces dispositifs visent principalement la protection des milieux et de la ressource en eau, tant du point de vue quantitatif que qualitatif

Feder : plusieurs fonds feder sont sollicités sur différentes thématiques : l'axe 5-2 du Feder Auvergne pour la restauration des milieux aquatiques. Les crédits "plan Loire" fléchés dans le programme opérationnel interrégional (Poi Feder Loire) qui soutiennent d'une part la protection de la ressource et des milieux (contrat de gestion durable du val d'Allier) ainsi que la réduction du risque d'inondation (Poi Feder Loire).

Le Programme de Développement Urbain Intégré (PDUJ) mobilise des crédits Feder pour soutenir un développement urbain dans les zones d'intervention prioritaires autour des objectifs de restauration de friches, de restauration des milieux naturels et de valorisation environnementale en milieux urbains et de réduction des émissions de gaz à effet de serre associées aux déplacements (développement des modes doux et du transports en commun)

FPRNM (Fonds Barnier) : il s'agit du fonds de prévention des risques naturels majeurs qui soutient les actions qui intègrent effectivement ces objectifs de réduction de la vulnérabilité au risque dans le cadre de l'élaboration d'une stratégie locale de gestion du risque d'inondation

Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes : la Région est sollicitée sur des lignes sectorielles (voie verte par exemple) ou à travers le contrat de gestion durable du Val d'Allier, ou encore à travers le FRADDT. Les crédits figurant dans le plan de financement pourront être éventuellement complétés par des crédits Auvergne + en cours de discussion

Le Conseil Départemental de l'Allier est sollicité à travers le contrat d'agglomération

Plan de financement prévisionnel de l'étude de maîtrise d'œuvre urbaine de la traversée du Sichon en cœur urbain

Traversée du Sichon en cœur urbain	Coût prévisionnel en Euros	Participation prévisionnelle AELB		Programme de développement urbain intégré		FRADDT		Plan Loire - volet inondation				Autofinancement			
		Taux %	Montant en €	Taux %	Montant en €	Taux %	Montant en €	Taux %	Montant en €	Taux %	Montant en €	Taux %	Montant en €	Taux %	Montant en €
Phase 1 - Diagnostic															
Vulnérabilités aux inondations	33 400,00 €	0%	- €	0%	0	30%	10 020,00 €	50%	16 700,00 €	0%	0	20%	6 680,00 €		
Circulation et déplacements	30 575,00 €	0%	- €	30%	9 172,50 €	0%	0	0%	0	0%	0	20%	6 315,00 €		
Environnement	72 750,00 €	50%	36 375,00 €	30%	21 825,00 €	11%	8 002,50 €	0%	0	0%	0	20%	14 550,00 €		
TOTAL PHASE 1	136 725,00 €	27%	36 375,00 €				18 022,50 €		16 700,00 €				27 345,00 €		
Phase 2 - Schéma d'aménagement et plans d'avis à la décision															
Plan global d'aménagement et d'organisation de la circulation	29 425,00 €	0%	- €	30%	8 827,50 €	0%	0	0%	0	0%	0	20%	5 865,00 €		
Plan de réduction de la vulnérabilité aux inondations	27 375,00 €	0%	- €	30%	8 212,50 €	50%	13 687,50 €	0%	0	0%	0	20%	5 475,00 €		
Plan de mise en valeur environnementale	108 050,00 €	50%	54 025,00 €	30%	32 415,00 €	0%	0	0%	0	0%	0	20%	21 610,00 €		
TOTAL PHASE 2	164 850,00 €	33%	54 025,00 €				42 022,50 €		13 687,50 €				22 970,00 €		
Phase 3 - Avenir projets															
Schéma du Centre historique de Cusset	34 025,00 €	0%	- €	30%	10 207,50 €	0%	0	0%	0	0%	0	20%	2 380,50 €		
Aménagement du Cours Lafayette	21 875,00 €	0%	- €	30%	6 562,50 €	0%	0	0%	0	0%	0	20%	1 512,50 €		
Confluence du Jolan	8 000,00 €	50%	4 000,00 €	30%	2 400,00 €	0%	0	0%	0	0%	0	20%	1 600,00 €		
Mise en valeur square et source Mesdames	3 625,00 €	0%	- €	30%	1 087,50 €	0%	0	0%	0	0%	0	20%	725,00 €		
Parc de Presles Darcins	34 500,00 €	0%	- €	50%	17 250,00 €	30%	10 350,00 €	0%	0	0%	0	20%	6 900,00 €		
Berges entre Bd urbain et confluence	13 875,00 €	0%	- €	30%	4 162,50 €	0%	0	0%	0	0%	0	20%	5 950,00 €		
Stade équestre communautaire	29 650,00 €	50%	14 825,00 €	30%	8 895,00 €	0%	0	0%	0	0%	0	20%	3 930,00 €		
Confluence de l'Allier	479 300,00 €	35%	168 705,00 €	30%	143 790,00 €	19%	91 267,50 €	0%	0	0%	0	36%	174 945,00 €		
TOTAL PHASE 3	679 300,00 €	35%	168 705,00 €				243 062,50 €		36 465,00 €				243 325,00 €		
TOTAL GLOBAL HT	476 875,00 €		116 162,50 €				423 712,50 €		36 465,00 €				123 325,00 €		
TVA	95 375,00 €		23 232,50 €				28 612,50 €		6 077,50 €				24 865,00 €		
TOTAL GLOBAL TTC	572 250,00 €		139 395,00 €				452 325,00 €		42 542,50 €				148 190,00 €		

Plan de financement prévisionnel de l'étude de maîtrise d'œuvre urbaine du pôle de loisirs de Saint-Yorre et Abrest

Projet	Coût prévisionnel en Euros		Agence de l'Eau Loire Bretagne		Féder Auvergne Rhône-Alpes		Région Auvergne Rhône-Alpes		Programme de développement urbain intégré		Conseil Départemental		Plan Local de Volet Inondation		Auto-financement	
	Taux %	Montant en €	Taux %	Montant en €	Taux %	Montant en €	Taux %	Montant en €	Taux %	Montant en €	Taux %	Montant en €	Taux %	Montant en €	Taux %	Montant en €
Phase 1 : Diagnostic																
Vulnérabilité socio-économique aux inondations	0%	17 250,00 €	0%	- €	0%	- €	0%	- €	0%	- €	0%	- €	50%	8 625,00 €	20%	3 450,00 €
Paysage et environnement naturel	50%	21 500,00 €	30%	12 300,00 €	0%	- €	0%	- €	0%	- €	0%	- €	0%	- €	20%	8 600,00 €
Biodiversité et espèces envahissantes	50%	9 750,00 €	30%	2 925,00 €	0%	- €	0%	- €	0%	- €	0%	- €	0%	- €	20%	1 950,00 €
Circulation et déplacements		2 000,00 €		- €		- €		- €		- €		- €		- €		- €
Activités de loisirs, sportives et touristiques		6 550,00 €		- €		- €		- €		- €		- €		- €		- €
Foncier et bâti		5 000,00 €		- €		- €		- €		- €		- €		- €		- €
Réunions / Ateliers / Concertations		3 325,00 €		- €		- €		- €		- €		- €		- €		- €
TOTAL PHASE 1	37%	96 125,00 €	18%	15 825,00 €	0%	- €	0%	- €	0%	- €	0%	- €	5%	8 625,00 €	24%	22 850,00 €
Phase 2 : Schéma d'aménagement et plans directeurs																
Plan de réduction de la vulnérabilité aux inondations	0%	15 500,00 €	0%	- €	0%	- €	0%	- €	0%	- €	0%	- €	50%	7 750,00 €	20%	3 100,00 €
Plan de mise en valeur environnementale et paysagère	50%	42 875,00 €	30%	12 862,50 €	0%	- €	0%	- €	0%	- €	0%	- €	0%	- €	20%	8 575,00 €
Plan de développement des activités de loisirs, sportives et touristiques	0%	10 250,00 €	0%	- €	0%	- €	0%	- €	0%	- €	0%	- €	0%	- €	50%	5 125,00 €
Plan d'organisation des accès et cheminements (piétons et cyclables)		8 750,00 €		- €		- €		- €		- €		- €		- €		- €
Plan d'action foncière et réglementaire		2 250,00 €		- €		- €		- €		- €		- €		- €		- €
Réunions / Ateliers / Concertations		2 250,00 €		- €		- €		- €		- €		- €		- €		- €
TOTAL PHASE 2	26%	81 875,00 €	16%	12 862,50 €	2%	1 750,00 €	6%	5 250,00 €	0%	- €	0%	- €	9%	5 125,00 €	28%	23 050,00 €
Phase 3 : Avant-projets																
Réhabilitation et valorisation du Parc Thermal Larbaud	0%	15 625,00 €	0%	- €	0%	- €	0%	- €	0%	- €	0%	- €	60%	9 375,00 €	40%	6 250,00 €
Création d'un itinéraire de découvertes des sources Thermales	0%	12 750,00 €	0%	- €	0%	- €	0%	- €	0%	- €	0%	- €	60%	7 650,00 €	40%	5 100,00 €
Inscription de la voie verte de découverte régionale de l'Allier	0%	11 875,00 €	0%	- €	20%	2 375,00 €	40%	4 750,00 €	20%	2 375,00 €	0%	- €	0%	- €	20%	2 375,00 €
Aménagement du cheminement piétons et cyclable en rive Droite de Saint-Yorre à Vichy via Abrest	0%	8 625,00 €	0%	- €	0%	- €	60%	5 175,00 €	20%	1 725,00 €	0%	- €	0%	- €	20%	1 725,00 €
Développement de la base sportive en rive gauche	0%	9 700,00 €	0%	- €	0%	- €	80%	7 760,00 €	0%	- €	0%	- €	0%	- €	20%	1 940,00 €
Connexion aux principaux itinéraires pédestres et équestres entre Trave Allier et la montagne bourbonnaise	0%	9 925,00 €	0%	- €	0%	- €	80%	7 940,00 €	0%	- €	0%	- €	0%	- €	20%	1 985,00 €
TOTAL PHASE 3 (TAVP)	0%	68 500,00 €	0%	- €	3%	2 375,00 €	14%	9 925,00 €	54%	36 825,00 €	0%	- €	0%	- €	28%	19 315,00 €
TOTAL PHASES 1, 2 et 3 HT	19%	247 300 €	12%	28 688 €	2%	4 125 €	10%	24 400 €	7%	16 375 €	4%	9 825 €	26%	65 275 €		
TVA 20%		49 460 €		5 737,50 €		825,00 €		4 860,00 €		10 160,00 €		3 275,00 €		1 965,00 €		13 055,00 €
TOTAL PHASES 1,2 et 3 TTC		296 760 €		57 375,00 €		34 425,00 €		29 260,00 €		60 990,00 €		19 650,00 €		78 330,00 €		

Plan de financement prévisionnel de l'étude de maîtrise d'œuvre urbaine de la base de loisirs-nature de Saint-Germain et Billy

Projet	Agence de l'Eau Loire-Bretagne		Feder Auvergne		Région Auvergne Rhône-Alpes		Conseil Départemental		Plan Loire - volet (inondation)				Aubainement		
	Coût prévisionnel en Euros	Taux %	Montant en €	Axe 3-2 Eau		Taux %	Montant en €	contrat d'agglomération		POI Feder Loire/Inondation		FPRM (fonds Barriert)		Taux %	Montant en €
				Taux %	Montant en €			Taux %	Montant en €	Taux %	Montant en €	Taux %	Montant en €		
				Taux %	Montant en €			Taux %	Montant en €	Taux %	Montant en €	Taux %	Montant en €		
Phase 1 - Diagnostic															
Vulnérabilités aux inondations	28 700,00 €	0%	- €	0%	- €	0%	- €	0%	13 361,00 €	30%	8 070,00 €	20%	5 340,00 €		
Paysage et Environnement naturel	291 000,00 €	80%	23 200,00 €	10%	2 987,00 €	0%	- €	0%	- €	0%	- €	10%	2 613,00 €		
Biodiversité et espèces envahissantes	4 800,00 €	80%	3 840,00 €	0%	- €	0%	- €	0%	- €	0%	- €	20%	960,00 €		
Circulation et déplacements	4 185,00 €		- €	20%	837,00 €	10%	418,50 €					70%	2 929,50 €		
Activité agricole et préservation de la nappe alluviale	4 350,00 €		- €	0%	- €	30%	1 305,00 €					70%	3 045,00 €		
Habitat incluant problématique des gens du voyage	2 400,00 €		- €		- €	0%	- €					100%	2 400,00 €		
Activités sportives, touristiques et de loisirs	7 750,00 €		- €	0%	- €	30%	2 325,00 €					70%	5 425,00 €		
Foncier et bâti	2 400,00 €		- €		- €		- €					100%	2 400,00 €		
Prestation réunion et concertation															
TOTAL PHASE 1 (sans concertation et FF)	81 545,00 €	33%	27 040,00 €	0%	3 924,00 €	5%	4 048,50 €	16%	13 350,00 €	10%	8 070,00 €	31%	25 412,50 €		
Phase 2 - Schéma d'aménagement et plans d'actions															
Plan de réduction de la vulnérabilité aux inondations	32 100,00 €	0%	- €	0%	- €	0%	- €	0%	16 050,00 €	30%	9 630,00 €	20%	6 420,00 €		
Plan de mise en valeur environnementale et paysagère	25 000,00 €	80%	20 000,00 €	0%	- €	0%	- €	0%	- €	0%	- €	20%	7 000,00 €		
Plan de développement des activités de loisirs, sportives et touristiques	10 300,00 €		- €	0%	- €	50%	5 250,00 €					50%	5 250,00 €		
Plan d'organisation des accès et cheminements (piétons et cyclables)	12 220,00 €		- €	20%	2 444,00 €	50%	6 110,00 €					30%	3 666,00 €		
Plan d'actions foncière et réglementaire	3 200,00 €		- €		- €	0%	- €					100%	3 200,00 €		
TOTAL PHASE 2	93 020,00 €	30%	28 000,00 €	0%	2 444,00 €	12%	11 360,00 €	17%	16 050,00 €	10%	9 630,00 €	27%	25 586,00 €		
Phase 3 - Avant-projets															
Recomposition du plan d'eau et de ses abords en base de loisirs	24 550,00 €	0%	- €	0%	- €	40%	9 820,00 €	0%	- €	0%	- €	50%	14 730,00 €		
Voie verte de découverte de l'Allier et renaturation de la berge	72 450,00 €	0%	- €	30%	6 735,00 €	40%	8 980,00 €	0%	- €	0%	- €	10%	2 245,00 €		
Renaturation de la confluence du Mourgou et mise en valeur	19 050,00 €	50%	9 525,00 €	0%	- €	0%	- €	0%	- €	0%	- €	20%	3 810,00 €		
Schéma d'organisation du centre ville de Saint-Germain et de ses contextes	17 700,00 €	0%	- €	0%	- €	40%	7 116,00 €	0%	- €	0%	- €	60%	10 574,00 €		
Mise en valeur de l'Allier en contrebas de Billy	28 350,00 €	0%	- €	0%	- €	40%	8 140,00 €	0%	- €	0%	- €	60%	12 210,00 €		
TOTAL PHASE 3 (TAMP)	104 100,00 €	9%	9 525,00 €	12%	12 450,00 €	4%	34 066,00 €	10%	16 050,00 €	10%	9 630,00 €	42%	43 659,00 €		
TOTAL PHASES 1, 2 et 3 HT	210 795,00 €	23%	64 565,00 €	4%	10 758,00 €	18%	49 485,00 €	11%	29 400,00 €	6%	17 640,00 €	34%	94 518,00 €		
TVA 20%	55 759 €		12 913,00 €		2 490,00 €		9 892,50 €		5 880,00 €		3 528,00 €		18 903,50 €		
TOTAL PHASES 1,2 et 3 TTC	334 554 €		77 478,00 €		14 940,00 €		59 357,40 €		35 280,00 €		21 168,00 €		113 421,00 €		

Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 7 DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 29 AVRIL 2016 -

Objet de l'acte : ETUDES D'AMENAGEMENT DE CINQ GRANDS SECTEURS
STRATEGIQUES - PLANS DE FIANCEMENT PREVISIONNELS

.....
Date de décision: 29/04/2016

Date de réception de l'accusé 31/05/2016

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 29AVR2016_7

Identifiant unique de l'acte : 003-240300426-20160429-29AVR2016_7-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 8 .4

Domaines de competences par themes

Amenagement du territoire

Date de la version de la 01/04/2004

classification :

.....
Nom du fichier : 7.pdf (003-240300426-20160429-29AVR2016_7-DE-1-1_1.pdf)